

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de DUNKERQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

La société BAUDELET HOLDING, dont le siège social est situé au lieu-dit « Les prairies » à BLARINGHEM (59173) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un éco-site de regroupement, tri et transit de déchets à la suite à l'augmentation de capacités de certaines activités et à la création de nouvelles activités de la société située sis 271 bis rue du Meunynck, zone Industrielle de Petite-Synthe sur la commune de DUNKERQUE.

Cette demande sera soumise à enquête publique **en mairie de DUNKERQUE**, siège de l'enquête publique pendant trente-huit jours consécutifs, **soit du 6 décembre 2021 à 9h00 au 12 janvier 2022 à 17h00**. Le public pourra prendre connaissance du dossier contenant l'étude d'impact, l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

1 – consulter ou télécharger les éléments du dossier

a) Sur support papier

A la mairie de DUNKERQUE, Place Charles Valentin : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. Les services seront exceptionnellement fermés au public les vendredis 24 et 31 décembre 2021 après-midi.

b) En version numérique et téléchargeable

- sur le site de la préfecture du Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2021>

- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante :

<https://participation.proxiterritoires.fr/baudelet-eco-site-de-dunkerque>

c) Sur un poste informatique mis à sa disposition :

- à la préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur à LILLE, selon les conditions d'accueil du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

- à la mairie de DUNKERQUE, aux lieu et heures indiquées ci-dessus,

- ainsi qu'en mairies de CAPELLE-LA-GRANDE, ARMOUITS-CAPPEL, GRANDE-SYNTHÉ et COUDEKERQUE-BRANCHE (communes de rayon), aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies.

2 – transmettre ses observations et propositions

- soit en les consignants sur le registre d'enquête déposé à la mairie de DUNKERQUE aux lieu et horaires rappelés ci-dessus;

- soit en rencontrant le commissaire enquêteur, M. André VANDEMBROUCQ qui se tiendra à sa disposition pour recueillir ses observations et propositions, écrites ou orales, lors des permanences en mairie de DUNKERQUE aux lieux, dates et heures suivants : **lundi 6 décembre 2021 de 9h00 à 12h00, samedi 18 décembre 2021 de 9h00 à 12h00, jeudi 23 décembre 2021 de 13h30 à 17h30, mardi 4 janvier 2022 de 15h00 à 19h00* (horaire de fermeture exceptionnel dédié à l'enquête publique) à l'annexe du 18, rue Faulconnier (Attention adresse modifiée) et mercredi 12 janvier 2022 de 13h30 à 17h00.**

- soit par courrier adressé en mairie de DUNKERQUE, Place Charles Valentin, 59140 DUNKERQUE - A l'attention de M. le commissaire enquêteur « dossier BAUDELET DUNKERQUE ».

- soit par voie électronique sur le registre numérique dédié à l'enquête à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/baudelet-eco-site-de-dunkerque>

ou par courriel à l'adresse suivante : baudelet-eco-site-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr

3 – consulter l'ensemble des observations et propositions déposées par le public sur le registre papier mis à sa disposition à la mairie de DUNKERQUE, siège de l'enquête.

En vue d'assurer l'information complète du public, les observations et propositions adressées par courrier postal ou par voie électronique seront annexées au registre d'enquête mis à sa disposition à la mairie de DUNKERQUE.

L'ensemble des observations et propositions, provenant d'une autre source, seront retranscrites sur le registre numérique.

L'attention du public est attirée sur le fait que cette dernière disposition rendra les observations et propositions formulées par écrit accessibles à tous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Eric SOUPRAYENMESTRY, directeur RQSE - BAUDELET ENVIRONNEMENT - Tél. : 03.28.43.92.20 – enquete-publique@baudelet.fr.

A l'issue du délai d'enquête

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2021>, à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de DUNKERQUE pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.